*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-septième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel des Pays-Bas**

Genève, le 10 mai 2017

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint**

**de la Principauté d'Andorre à l'Office des Nations Unies à Genève**

L'Andorre souhaite la bienvenue à la délégation des Pays-Bas et la remercie pour la présentation de son rapport qui met en valeur les progrès accomplis lors du deuxième cycle de l'EPU.

L'Andorre salue les politiques et les mesures adoptées par les Pays-Bas en faveur de la promotion et la protection des droits de l'enfant, comme le Plan d'action 2016-2018 visant à prévenir et combattre le tourisme sexuel pédophile, ou les politiques pour promouvoir la participation des jeunes dans le Programme de modernisation de la politique relative à la jeunesse. Dans ce sens, l'Andorre recommande aux Pays-Bas d'envisager la signature et la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

En outre, l'Andorre se réjouit de la ratification en juin 2016 par les Pays-Bas de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des mesures prises dès lors pour la mise en œuvre de cet instrument. L'Andorre encourage les Pays-Bas à poursuivre ses efforts en faveur des droits des personnes handicapées et leur recommande d'envisager la signature et la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_